

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 20390
Numéro SIREN : 794 728 469
Nom ou dénomination : 2AO/M

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2023 sous le numéro de dépôt 156289

2AO/M

Société par Actions Simplifiée de type unipersonnel au capital de 5 000,00 Euros

Siège social : 68 boulevard de Port-Royal

75005 PARIS

R.C.S PARIS : 794 728 469

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/12/2022

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-deux,
Le 28 décembre,
A 10 heures,
Au siège social,

Monsieur Christophe CHATENDEAU, agissant en qualité de Président et associé unique de la société 2AO/M, société par actions simplifiée de type unipersonnel, au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 68 boulevard de Port-Royal à (75005) PARIS et qui est immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 794 728 469, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2022, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Non-renouvellement et non-remplacement de Monsieur Louis Arnaud FOUGERES, Commissaire aux comptes titulaire,
- Non-renouvellement et non-remplacement de Monsieur Arnaud-Xavier BLEYNIE, Commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses.

Monsieur Louis-Arnaud FOUGERES, Commissaire aux Comptes est absent excusé.

L'ordre du jour étant ainsi rappelé, il devait être passé à l'examen des différents points le composant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique décide :

- de ne pas renouveler Monsieur Louis-Arnaud FOUGERE, domicilié quai Georges Simenon – 2 promenoir du Drakkar à (17000) LA ROCHELLE, dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire en remplacement étant précisé que la société n'a pas dépassé, pendant les deux derniers exercices, deux des trois seuils visés aux articles L 227-9-1 et R 227-1 du code de commerce.

u

- de ne pas renouveler Monsieur Arnaud-Xavier BLEYNIE, domicilié 19 place du 14 juillet à SAINT ASTIER (24), dans ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant en remplacement étant précisé que la société n'a pas dépassé, pendant les deux derniers exercices, deux des trois seuils visés aux articles L 227-9-1 et R 227-1 du code de commerce.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au Cabinet NOVATIS EXPERTISE sis 1 rue de la Trinquette à (17000) LA ROCHELLE, à l'effet d'accomplir auprès du greffe du tribunal de commerce et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent ; en conséquence, faire toutes démarches, effectuer tout dépôt de pièces et en général faire tout ce qui est nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal qui a été signé, après lecture, par Monsieur Christophe CHATENDEAU, ès qualité de Président de la société et associé unique de la société.

Monsieur Christophe CHATENDEAU

Associé unique et Président

